

Défi  Action 4.2 – Favoriser le stationnement des vélos

1 DESCRIPTION DU PROJET

Aujourd'hui plus de 55 % de la population du Val-de-Marne réside dans un rayon de 1 500 à 2 000 mètres autour des gares du réseau ferré de transports en commun, et cette part devrait passer à près de 70 % à l'horizon de la mise en service du Grand Paris Express.

Dans ce contexte, le conseil départemental du Val-de-Marne cherche à encourager dès maintenant les Val-de-Marnais à prendre leur vélo pour se rendre vers les transports en commun. Il a ainsi lancé un programme visant à installer du stationnement vélo sur l'ensemble des gares du réseau ferré du Val-de-Marne sous forme d'arceaux abrités en libre-accès.

Certaines gares du département comprennent aussi une consigne Véligo sécurisée qui nécessite un abonnement mais ce type d'installation est réalisé en complément par la SNCF ou par la ville concernée.

Les objectifs du programme de renforcement du stationnement vélo en gare sont multiples :

- Agir activement sur le développement de la pratique du vélo au quotidien,
- Améliorer les conditions d'intermodalité entre les transports collectifs et le vélo sur l'ensemble du territoire départemental,
- Anticiper la mise en service de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express dans le Val-de-Marne en mettant l'accent sur le rabattement cyclable en gare.

La maîtrise d'ouvrage unique de la part du département permet de mutualiser les coûts et d'assurer un déploiement massif sur tout le département ainsi que l'homogénéité des installations.

Le programme est organisé en plusieurs phases qui s'étaleront entre 2015 et 2018. La première s'est finie en 2015 et a permis l'installation de 450 places de stationnement vélos réparties sur 7 communes. La seconde phase est en cours d'achèvement (sur 2016) et représente 350 places de stationnement. Une troisième phase est en cours de préparation sur 5 communes pour environ 150 places.



2

LES ACTEURS DU PROJET

Le Conseil départemental assure la maîtrise d'ouvrage du projet. Des conventions d'occupation du domaine foncier et de gestion du mobilier ont été signées avec les communes de la 1^{ère} phase. Les villes sont chargées de réaliser l'entretien des abris.

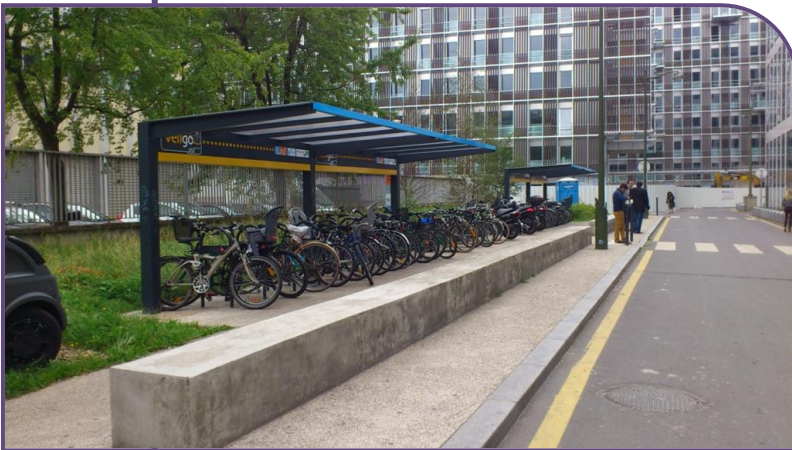
Le Département a passé un marché de fourniture et pose d'arceaux abrités d'une durée de 4 ans pour réaliser les travaux sur l'ensemble des sites.

Ce programme est réalisé en partenariat avec le STIF dans le cadre du Schéma Directeur du Stationnement Vélo en Gare (SDSV).

Le cout prévisionnel total de l'opération est de 1,2 millions d'euros TTC, ce coût ne comprend pas les frais de maîtrise d'œuvre qui sont estimés à environ 40 000 euros par an. Le projet est financé à 70% par les subventions du STIF et à 30% par le conseil départemental. Aucun investissement n'est demandé aux communes pour l'installation des abris.

3

VIE ET SUITES DU PROJET



© Conseil Départemental du Val-de-Marne

Une troisième phase est en préparation et devrait débuter en 2017. A ce jour elle inclut cinq nouvelles communes avec environ 150 places supplémentaires.

Une quatrième phase sera engagée dans la continuité.

Ce programme permettra à terme le déploiement de près de 2 000 places de stationnement vélo supplémentaires sur les 21 villes du département traversées par le réseau lourd de transport en commun. Il s'agit d'un quasi doublement de l'offre de stationnement en 4 ans.

4

CONTACT

Conseil départemental du Val-de-Marne, Arnould Philippe, responsable modes actifs et alternatifs

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info